



RAPPORT ANNUEL 2018

sur le prix et la qualité du Service Public
de la gestion des déchets



Contact et informations : 05 57 84 00 20 ou www.ustom.fr

Sommaire

Le mot du Président	Page 2
Tableau des indicateurs	Page 3
Les objectifs fixés par la loi de Transition Energétique	Page 4

1. Présentation du syndicat

1.1 L'histoire : service public et territoire	Page 6
1.2 La gouvernance	Page 7
1.3 Les sites de l'USTOM	Page 8

2. Ressources Humaines

2.1 Les effectifs	Page 10
2.2 Les formations	Page 11
2.3 L'absentéisme et l'accidentologie	Page 11 - 12

3. Collectes et tonnages

3.1 Les collectes : présentation générale	Page 14
3.2 La collecte en porte à porte	Page 15
3.2.1 Les ordures ménagères résiduelles	Page 16
3.2.2 Les emballages ménagers	Page 17
3.2.3 L'évolution du refus de tri	Page 18
3.3 La collecte en point d'apport volontaire	Page 19
3.4 La collecte en déchèteries	Page 20
3.4.1 Les filières de traitement des déchets déposés en déchèterie	Page 21
3.5 La Recyclerie	Page 22

4. Coût du service public

4.1 Le fonctionnement	Page 24
4.1.1 Les dépenses de fonctionnement	Page 24
4.1.2 Les recettes de fonctionnement	Page 26
4.1.3 Le bilan de la section de fonctionnement	Page 27
4.2 L'investissement	Page 27

5. Redevance incitative et communication

5.1 La redevance incitative	Page 30 - 31
5.2 La sensibilisation	Page 32
5.3 L'USTOM en 2018, c'est aussi...	Page 33

6. Annexes

6.1 Glossaire	Page 35
6.2 Population par communes et communautés de communes	Page 36 - 37

Le présent rapport, validé en Comité Syndical le 18 juin 2019, a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public de :

collecte et traitement des déchets

Rapport établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, aux articles D2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret 2015-1827 du 30 décembre 2015.

Ce rapport a été transmis à l'ensemble des Maires des communes, ainsi qu'aux Présidents des Communautés de Communes, membres du Syndicat, qui doivent en faire rapport à leurs Conseils Municipaux ou Communautaires.

Le contenu de ce rapport est tenu à la disposition du public via le site internet de l'USTOM :

www.ustom.fr

Le mot du Président



L'année 2018 a été placée sous le signe de l'amélioration, tant sur les mises aux normes de sécurité et de la praticité des sites de l'USTOM que sur le service client ; les performances environnementales ; les objectifs économiques...

Les valeurs du syndicat sont portées quotidiennement par ses représentants et ses agents : engagement, proximité, équité et éco responsabilité.

Et grâce à l'implication des usagers du territoire et à la participation de tous nos partenaires, le Syndicat reste en bonne voie pour atteindre les objectifs fixés par la loi de transition énergétique.

Au niveau juridique, la transformation en SPIC (Syndicat Public Industriel et Commercial) liée à nos recettes en redevance, a modifié également le droit du travail applicable. Depuis le 1^{er} janvier 2018, tout nouveau contrat de travail dépend de la convention collective nationale de l'activité des déchets, donc du droit privé. Les conséquences financières ne sont pas négligeables mais la pérennisation de postes qui en découle permet stabilité et professionnalisation des agents.

Le Syndicat met un point d'honneur sur la qualité du service public et sur sa constante amélioration en fonction des besoins de la population. Poursuivons nos efforts pour la qualité du tri, l'enjeu en vaut la chandelle !

Le Président,

Sylvain MARTY

Tableau des indicateurs

Les indicateurs descriptifs (Dx) et les indicateurs de performance (Px) regroupés dans le tableau ci-dessous sont présents tout au long de ce rapport.

INDICATEURS DESCRIPTIFS										
Page	indicateurs		2014	2015	2016	2017	2018			
	D1	Territoire desservi (habitants)	66 874	66 874	= 65 385	- 65 942	+	66 121	+	
16	D2	Tonnages collectés ordures ménagères (t)	12 103	11 552	- 11 177	- 11 345	+	11 512	+	
18	D3	Tonnages collectés collecte sélective (t)	3 404	3 426	+ 3 785	+ 3 900	+	3 954	+	
	D3 bis	dont porte à porte		3 175	3 443	+ 3 488	+	3 456	-	
	D3 ter	dont points d'apport volontaire		251	342	+ 412	+	499	+	
18	D4	Tonnages Refus (t)	392	466	+ 710	+ 848	+	959	+	
19	D5	Tonnages collectés Verre (t)	2 663	2 591	- 2 641	+ 2 722	+	2 672	-	
19	D6	Nombre Bornes d'Apport Volontaire	282	365	+ 368	+ 375	+	382	+	
20	D7	Tonnages déchèteries (t)	14 884	16 038	+ 16 364	+ 17 460	+	19 815	+	
22	D8	Tonnages entrants magasin Recyclerie (t)	101	113	+ 132	+ 248	+	298	+	
22	D9	Tonnages reprise filière Recyclerie (t)	774	668	- 656	- 700	+	762	+	
27	D10	Dépenses d'Investissement (€)	229 024	1 453 326	+ 434 836	- 764 044	+	3 305 689	+	
30	D11	Nombre de contact avec le service RI			16 925	14 051	-	14 947	+	
30	D12	Nombre de dossiers traités au service RI			11 709	11 867	+	8 268	-	

INDICATEURS DE PERFORMANCE										
Page	indicateurs		2014	2015	2016	2017	2018			
11	P1 *	Taux d'absentéisme jour/agent/an	5	20,84	+ 18,77	- 19,2	+	22,85	+	
11	P1 bis	Taux de formation jour/agent/an	3,6	8,4	+ 2,99	- 3,13	+	6,84	+	
14	P2	Fréquence de collecte xfois/semaine	C 2/C 1	C 1/C 0,5	- C 0,5	- C 0,5	=	C 0,5	=	
16	P3	Ratio kg/an/hab Ordures ménagères	181	173	- 171	- 172	+	174	+	
17	P4	Ratio kg/an/hab Collecte Sélective	50	51	+ 58	+ 59	+	59,8	+	
18	P5	Taux de refus de tri (%)	12	14	+ 18,76	+ 21,74	+	24,25	+	
19	P6	Ratio kg/an/hab Verre	40	39	- 40	+ 41	+	40	-	
27	P7	Coût imputé aux ménages (€/habitant)	79,3	88,5	+ 89,45	+ 87,54	-	93,35	+	
22	P8	Recettes filières Recyclerie (€)	101 697	83 927	- 68 813	- 80 930	+	82 435	+	
22	P9	Recettes magasin Recyclerie (€ TTC)	169 233	165 000	- 197 536	+ 203 000	+	240 938	+	
24	P10**	Dépenses de fonctionnement	8 126 379	7 917 526	- 7 267 616	- 7 880 019	+	8 669 713	+	

* P1 méthode de calcul modifiée en 2015

** P10 budget annexe intégré au budget général en 2017

indicateur en voie d'amélioration

indicateur en voie de détérioration

indicateur nouveau ou en stagnation

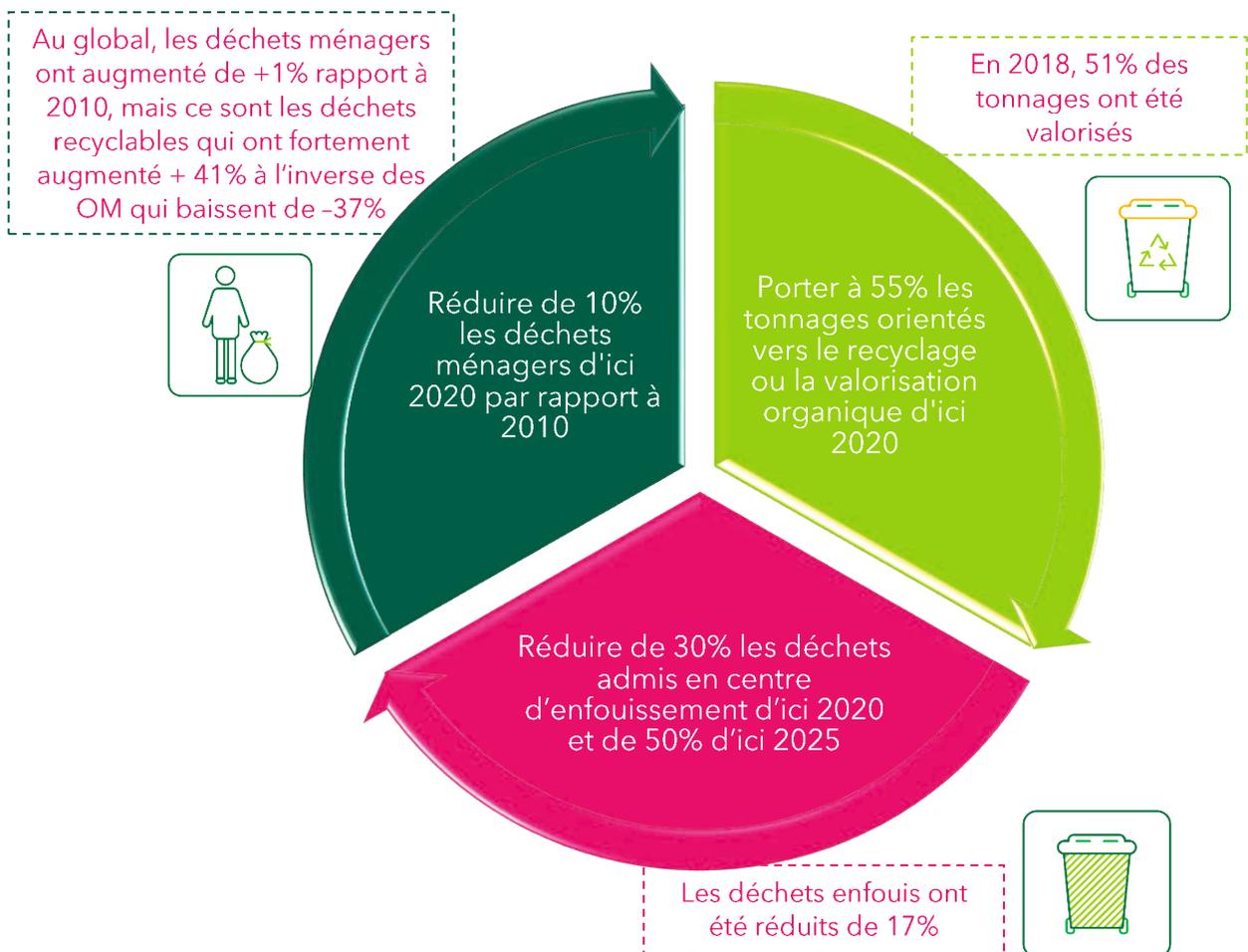
Ces indicateurs permettent d'évaluer la progression du Syndicat mais également d'identifier :

- des points forts sur lesquels des actions ont été réalisées,
- des points faibles sur lesquels un travail d'amélioration devra être mené.

L'amélioration de 12 indicateurs sur 21 démontre des efforts constants réalisés et inscrit l'USTOM dans une démarche de progression malgré un contexte difficile.

Les objectifs fixés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Où en est l'USTOM ?

En 2015, la France s'est engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique et les problématiques environnementales associées ; en adoptant la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV).



L'USTOM est véritablement impliqué dans la prise en compte des changements environnementaux et met tout en œuvre pour améliorer ses performances et atteindre les objectifs fixés par la loi aux horizons 2020 et 2025.

La dynamique de l'économie circulaire est en marche sur notre territoire. Syndicat et usagers sont attentifs à :

- La réduction de la quantité de nos déchets ;
- La redevance incitative basée sur le principe du pollueur-payeur ;
- Le développement durable ;
- La valorisation de nos déchets pour créer de nouvelles matières premières.



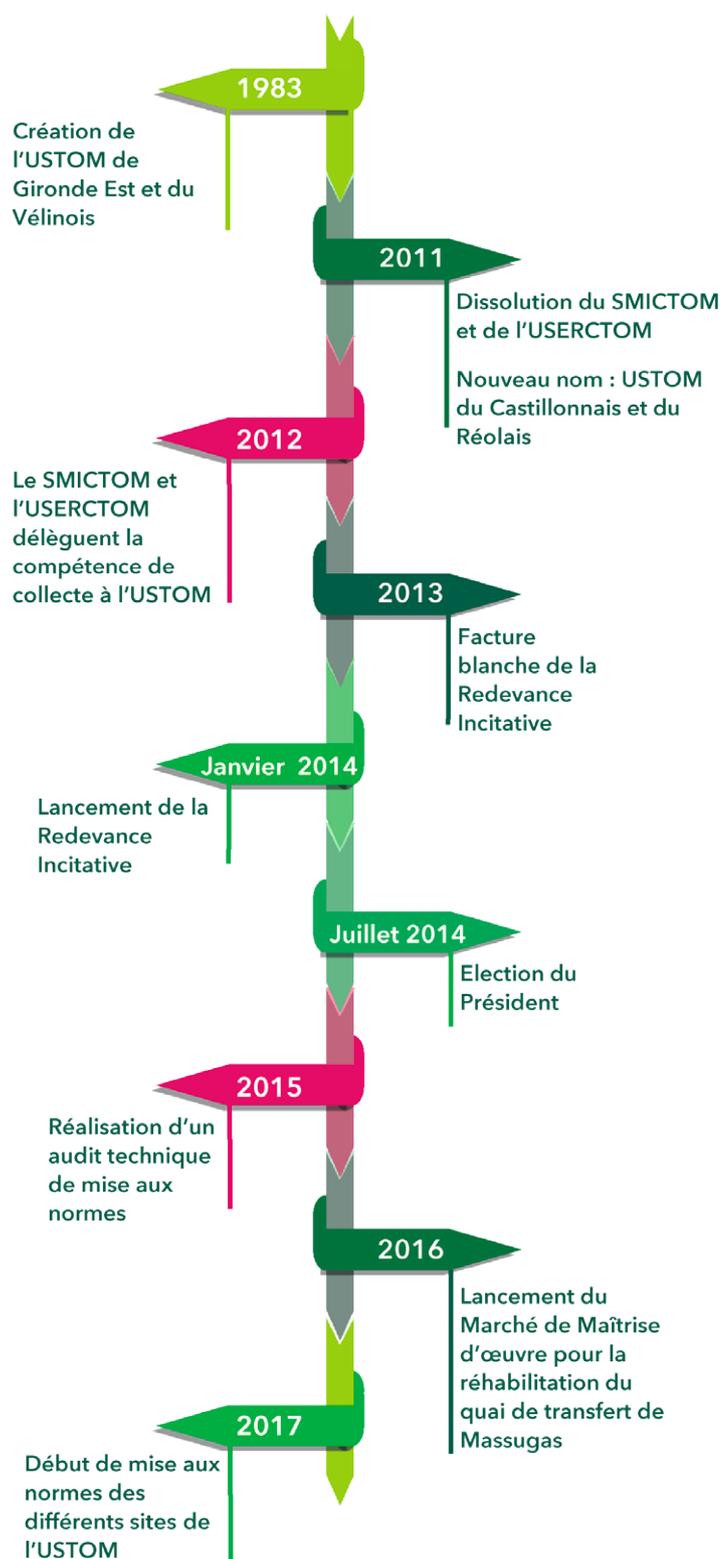
1.

PRESENTATION DU SYNDICAT

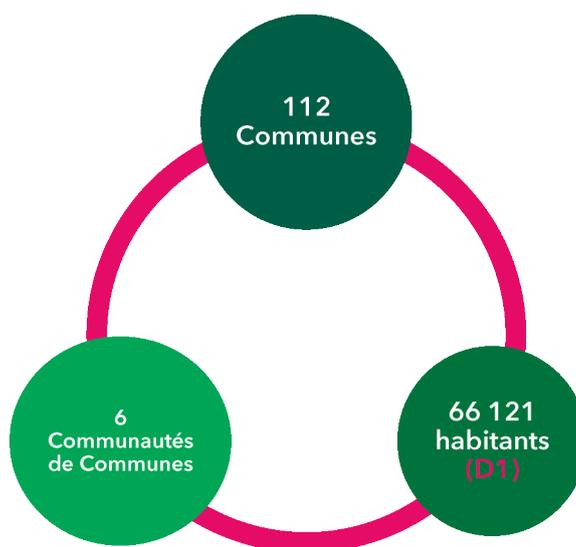


1.1 L'histoire : service public et territoire

L'USTOM (Union des Syndicats de Traitement des Ordures Ménagères) est un Syndicat mixte intercommunal. Sa forme juridique est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale, cela signifie que les compétences de collecte et de traitement des déchets ont été déléguées à l'USTOM par les Communes et Communautés de Communes.



L'USTOM exerce les missions de collecte, transfert, transport et traitement des ordures ménagères résiduelles, des emballages, du verre, des biodéchets, des encombrants et des déchets dangereux.



L'USTOM facture le service de collecte et de traitement sur la base de la redevance incitative. Son montant est établi annuellement à partir d'un coût d'abonnement et d'une tarification forfaitaire correspondant au volume du bac (ou des sacs) dont dispose le foyer, l'entreprise ou l'administration.

1.2 La gouvernance

Depuis 2014, le Syndicat est administré par un Comité Syndical, organe décisionnel composé de 118 délégués titulaires et autant de suppléants, comme l'indique l'arrêté inter préfectoral des statuts de l'USTOM du 26 mai 2014 et conformément à l'application de l'article L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque Commune et Communauté de Communes est représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, soit **118 délégués USTOM**.

Bureau Syndical

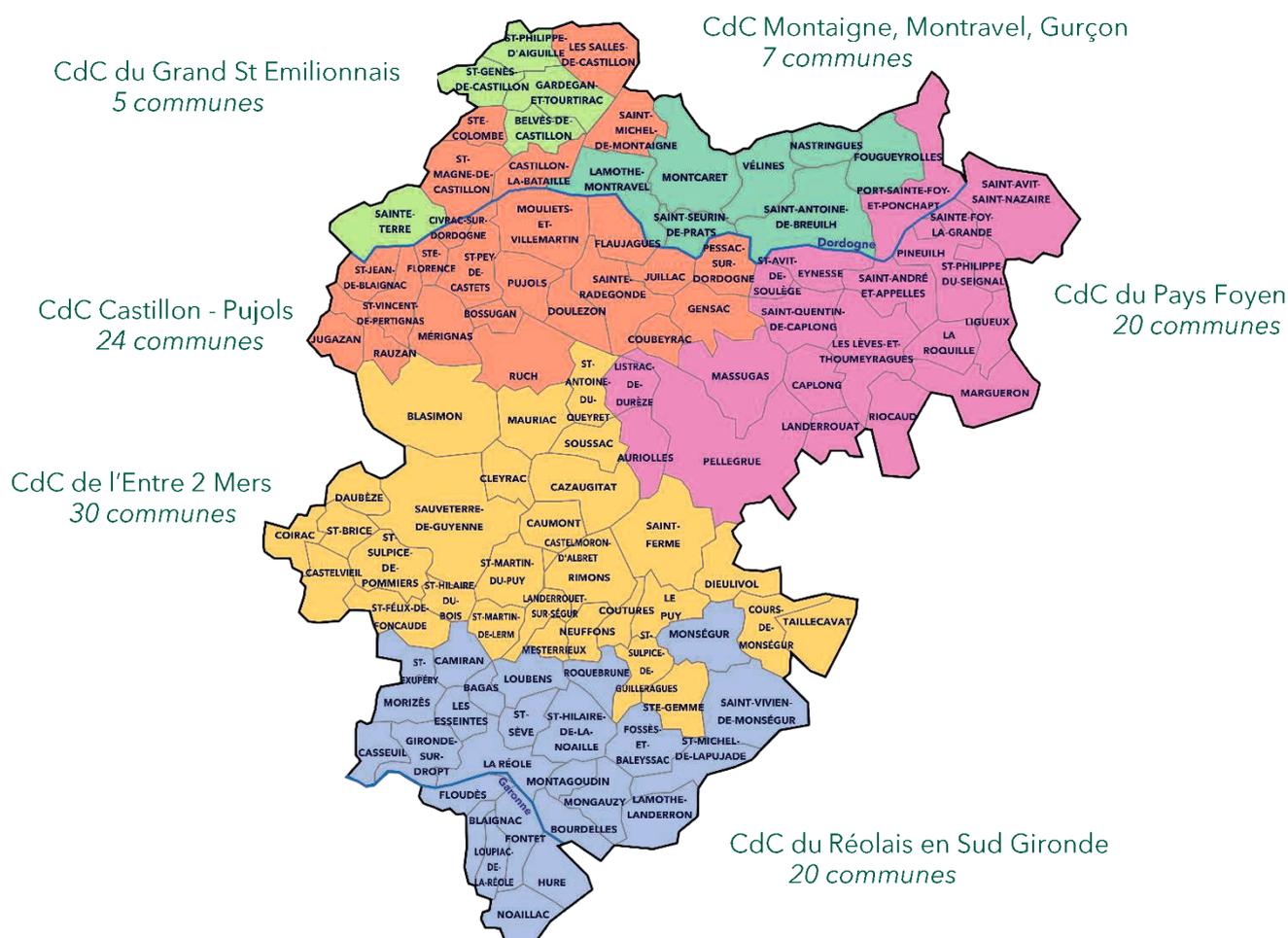
17 délégués syndicaux

Le Bureau échange sur les sujets à décider en Comité. Il travaille sur les dossiers préparés par les services de l'USTOM et préconise les orientations à voter.

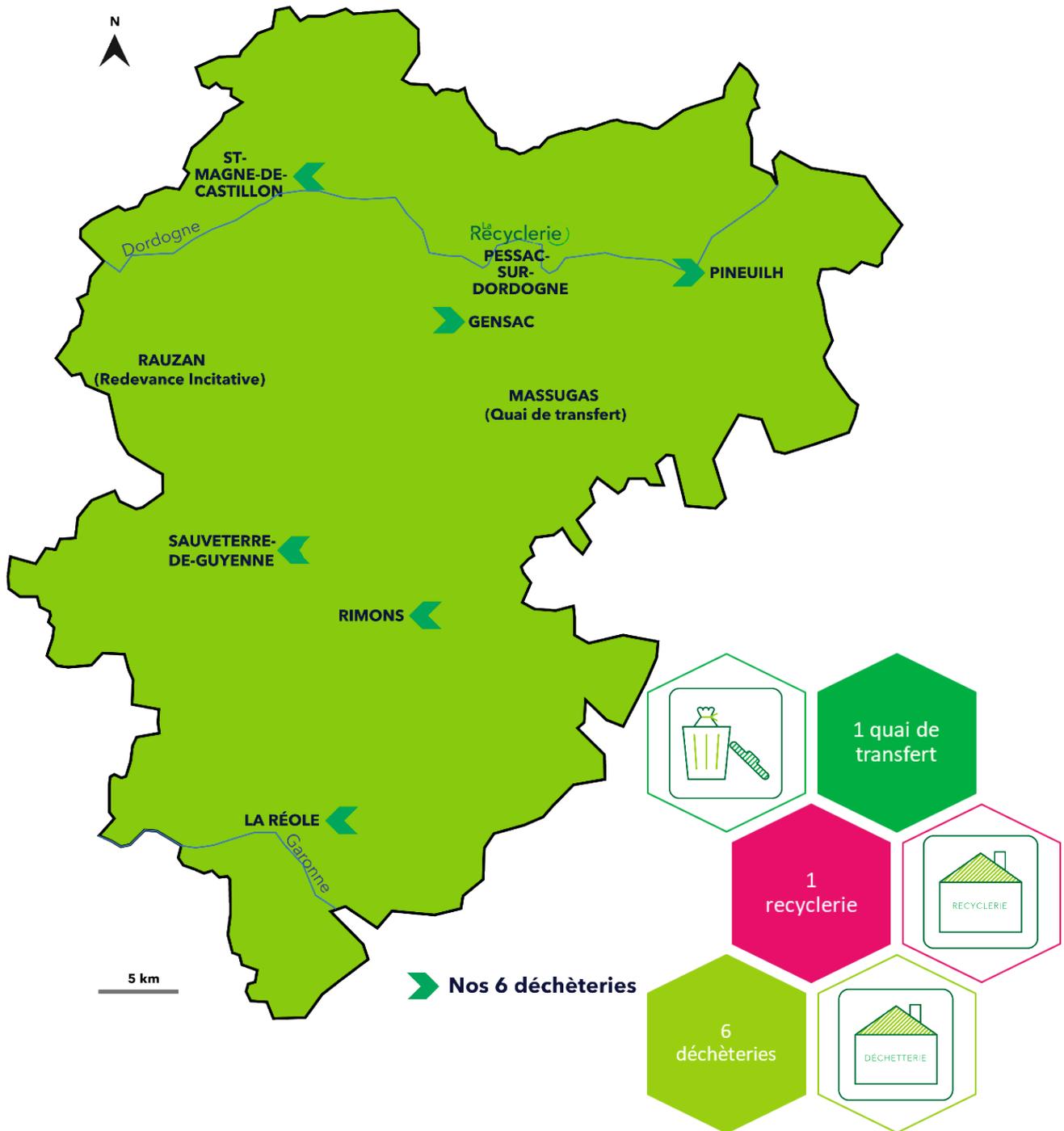
Comité syndical

118 délégués syndicaux

Chaque décision prise par le Comité fait l'objet d'un vote. Elle est matérialisée par une délibération affichée au siège du Syndicat et disponibles sur le site internet.



1.3 Les sites de l'USTOM



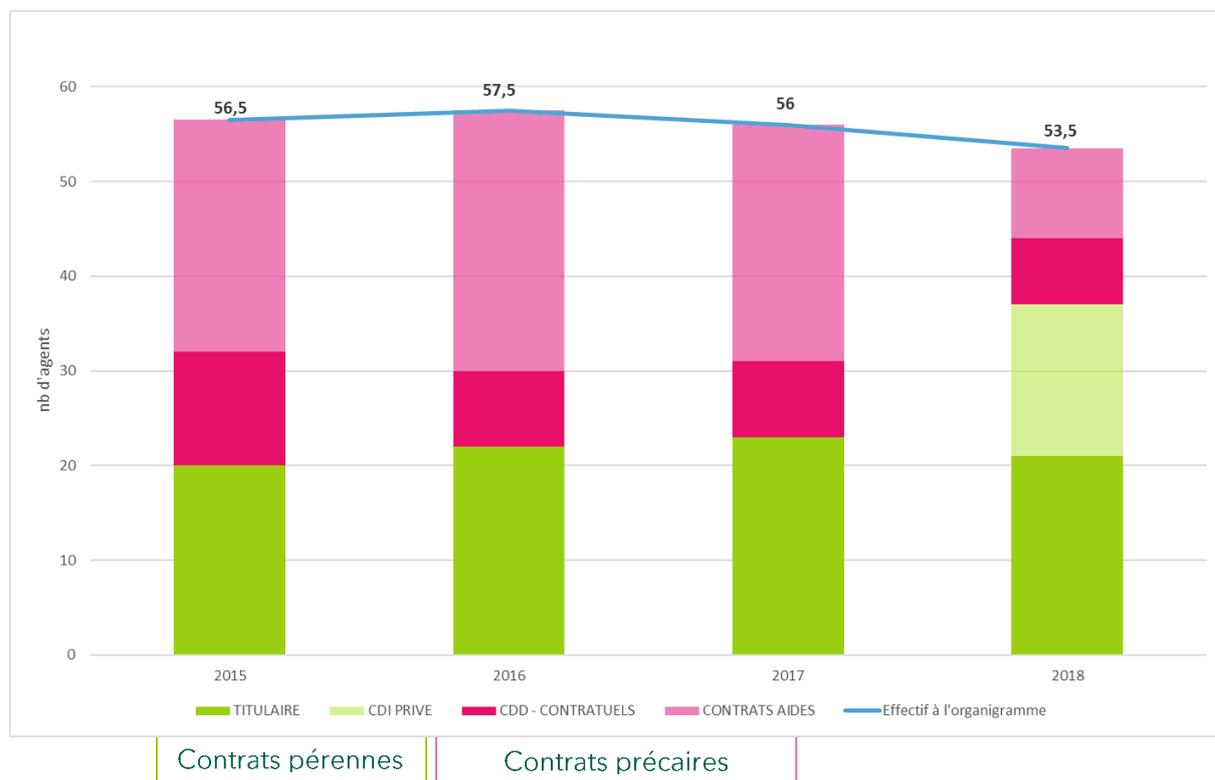
Le quai de transfert situé à Massugas permet le transit des déchets jusqu'à leur acheminement vers les exutoires de traitement. Le pont bascule équipé d'un portique de détection de radioactivité permet l'enregistrement de tous les passages.

Le site est équipé d'une plateforme de compostage permettant le traitement des déchets verts qui sont par la suite broyés puis mis en andains jusqu'à maturation afin de produire un compost conforme à la norme NFU 44-051.



2.
RESSOURCES
HUMAINES

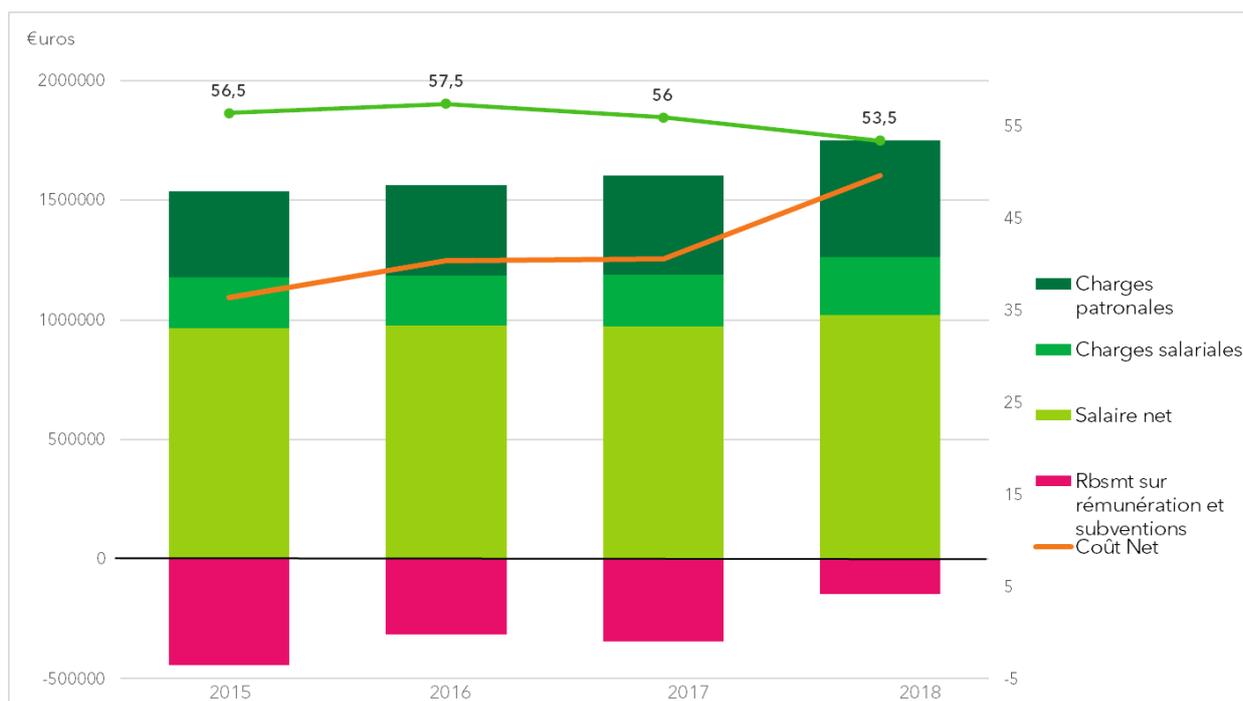
2.1 Les effectifs et types de contrats à l'USTOM



En 2018, les effectifs ont diminué, - 2,5 ETP (Equivalent Temps Plein).

Parallèlement, les contrats aidés ont évolué vers des contrats pérennes, en adéquation avec la réglementation liée aux établissements en redevance. Cette mise en conformité avec la réglementation a aussi pour avantage de professionnaliser les pratiques.

Néanmoins, malgré la rationalisation des effectifs, le coût net augmente.



2.2 Les formations

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'agents	52	55,5	56	56,17	58,01	54,83
Jours de Formation	50	199	468	168	181,5	375
Ratio j/agent (P1 bis)	1	3,6	8,4	2,99	3,13	6,84

La nette progression du taux de formation observée démontre une volonté de professionnalisation des agents et de leurs pratiques.

La mise en place d'un plan de formation annuel permet la gestion prévisionnelle des carrières.

100% des agents ont été formés aux premiers secours (PSC1) et tous les agents de la Recyclerie ont été sensibilisés aux gestes et postures de travail.

2.3 L'absentéisme et l'accidentologie (en j/an)

Année	Nb agent	Maladie		Accident de travail		Total ratio
		Nb de jours	Ratio j/agent	Nb de jours	Ratio j/agent	j/agent/an
2012	45 *	329	7,3	4	0,1	7,4
2013	52 *	481	9,3	77	1,5	10,8
2014	55,5 *	302	5,4	184	3,3	8,7
2015	56 *	692	12,3	282	5	17,3
2015	56 **	724	12,9	443,2	7,9	20,84
2016	56,17 **	854	15,2	200,8	3,57	18,78
2017	58.01 **	884.7	15.25	228.9	3,95	19.20
2018	54.83 ** (P1)	1000	18.24	253	4.61	22.85

* Nombre de jours et Ratios définis hors agents détachés et agents en disponibilité sur une durée égale à 365 jours sans les arrêts de travail et les arrêts longue durée.

** P1 - méthode de calcul réglementaire : nombre de jours et ratios définis sur la base de 251 jours (jours travaillés) y compris les arrêts longue durée.

La moyenne nationale des collectivités en 2015 était de 24.2 jours d'absence / agent / an
(source bilans sociaux 2015 CNFPT / DGCL)

En 2018, nous avons comptabilisé **1 000 jours d'arrêt maladie pour 27 agents** dont

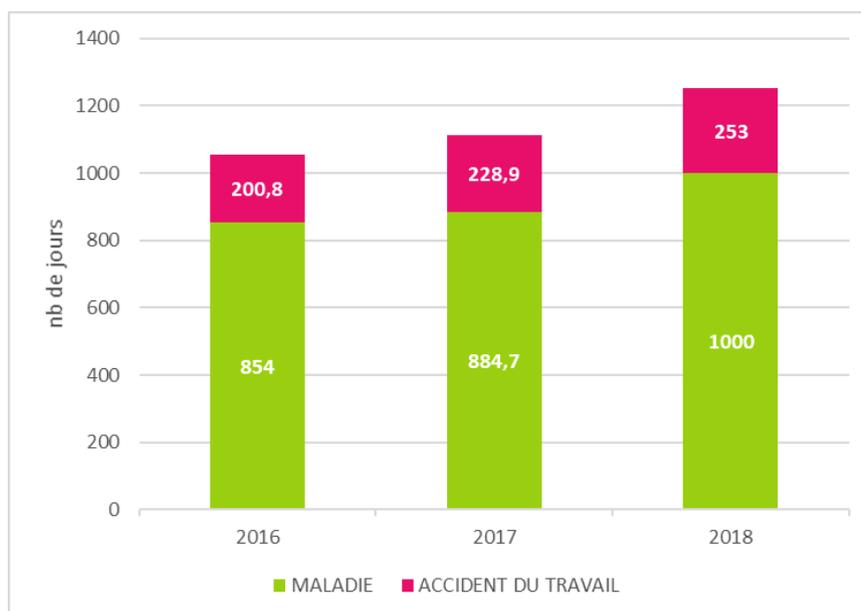
- 3 arrêts de longue durée représentant 386 jours
- 2 arrêts de plus de 3 mois représentant 126 jours

Soit plus de la moitié des jours d'arrêt maladie concernent uniquement 5 agents.

Comparativement à 2017, il y a eu plus de jours d'arrêt mais moins d'agents concernés par des jours pour maladie.

Pour les **accidents de travail, 253 jours** ont été dénombrés **concernant 6 agents**.

68% de ces jours pour accidents de travail ne concernent qu'un seul agent (172 jours d'AT)



En 2012, 2013 et 2014, le taux d'absentéisme était calculé uniquement sur les jours d'arrêt maladie ordinaire, sur la base de 365 jours et ne prenait pas en compte les arrêts longue durée ni les arrêts de travail.

En 2015, la méthode de calcul a été révisée conformément au calcul réglementaire qui permet de comparer les collectivités entre elles. Ce calcul prend en compte l'ensemble des jours d'arrêt maladie ordinaire et accident de travail, y compris longue durée sur la base de 251 jours.

		1-5 j	6-10 j	11-15 j	16-20 j	21-31 j	+ de 30j	Nb total d'agents
Nombre d'agents concernés par	Accident de travail	0	0	2	1	1	2	6
	Maladie	10	0	3	0	3	11	27



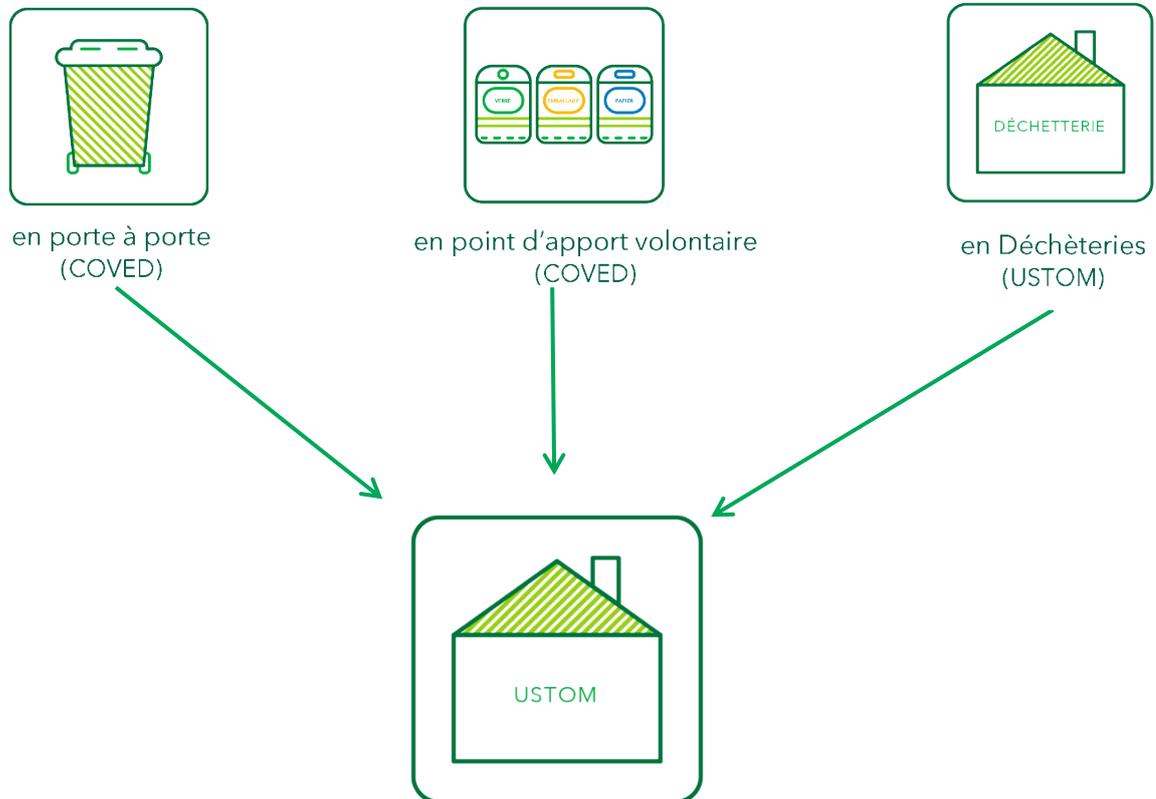
3.

COLLECTES ET TONNAGES



3.1 Présentation générale des collectes

L'USTOM pratique 3 modes de collecte différents, dont deux sont effectués par un prestataire privé :



Tous les déchets sont ensuite transportés vers le quai de transfert de Massugas où ils sont pesés, stockés puis acheminés vers les différents exutoires de traitement.

Tableau de synthèse du service de collecte

Flux collectés	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte (P2)	Contenant et mode de collecte	Population desservie
Déchets ménagers résiduels	Prestataire privé COVED	C1 ou C2 pour les gros producteurs C1 pour les centres bourgs (La Réole, Sauveterre, Monségur, Castillon, Ste Foy) C0.5 pour le reste du territoire	Bac vert pucé en porte à porte	100 %
Emballages recyclables			Bac ou caissette jaune en porte à porte ou point d'apport volontaire	
Verre		Selon fréquentation de la borne	Point d'apport volontaire	

3.2 La collecte en porte à porte

Les bacs d'ordures ménagères sont essentiellement sortis selon le nombre de levées incluses dans le forfait (18 levées par an).

Fréquence par an	Correspondance à la semaine	2018	
Nb de bacs présentés entre 0 et 6 fois	jusqu'à une fois tous les deux mois	8 371	23,4%
Nb de bacs présentés entre 7 et 12 fois	jusqu'à une fois par mois	9 349	26,1%
Nb de bacs présentés entre 13 et 17 fois	jusqu'à une semaine sur trois	9 573	26,7%
Nb de bacs présentés entre 18 et 26 fois	jusqu'à une semaine sur deux	7 369	20,6%
Nb de bacs présentés entre 27 et 52 fois	jusqu'à une fois par semaine	929	2,6%
Nb de bacs présentés plus de 52 fois	plus d'une fois par semaine	221	0,6%

Depuis le second semestre 2015 et le passage à une collecte tous les 15 jours, le taux de présentation des bacs d'ordures ménagères a augmenté. En 2018, ce taux atteint 44% de présentation.

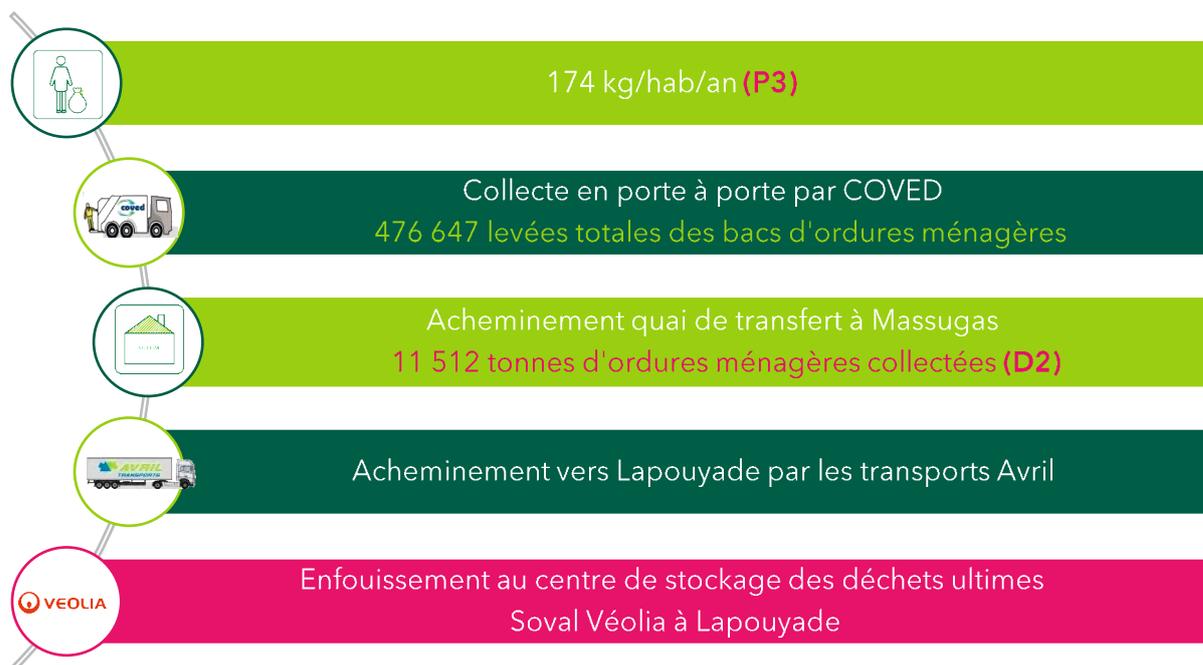
En effet, si la 1^{ère} année ce changement a déstabilisé les habitants, depuis début 2016 de nouveaux réflexes ont été adoptés permettant de mieux caler les sorties de bacs en fonction du passage des camions.

	Total 2014	Total 2015		Total 2016	Total 2017	Total 2018
Fréquence de collecte	C 1	C 1	C 0,5	C 0,5	C 0,5	C 0,5
Nombre de levées	508 596	452 887		456 565	467 701	461 745
Taux de présentation	29%	26%	43%	45%	44% *	44%

* chiffre erroné annoncé en 2017, 56%

Le taux de présentation des bacs 2018 de 44% signifie que les usagers sortent leur bac moins d'une fois sur deux passages du camion de collecte.

3.2.1 Les ordures ménagères résiduelles - OMR



Evolution des tonnages d'ordures ménagères collectées

	Tonnages collectés	Ratios kg/hab/an
2011	17 860	267
2012	15 528	232
2013	13 484	202
2014	12 103	181
2015	11 552	173
2016	11 177	171
2017	11 345	172
2018	11 512	174
Evolution 2011/2018	-35,54%	- 93 kg/an/hab

Le ratio de production d'ordures ménagères est de :

174 kg/hab/an (P3) en 2018 contre :

- 269 Kg au niveau national, +58% rapport à l'USTOM
- 250 kg au niveau régional et +47% rapport à l'USTOM
- 245 au niveau départemental +44% rapport à l'USTOM

(données SINOE 2012)

En 2018, 11 512 tonnes ont été collectées, soit une diminution de 35.54% rapport à 2011.

Les efforts permanents réalisés depuis 7 ans ont permis d'économiser la collecte et le traitement de

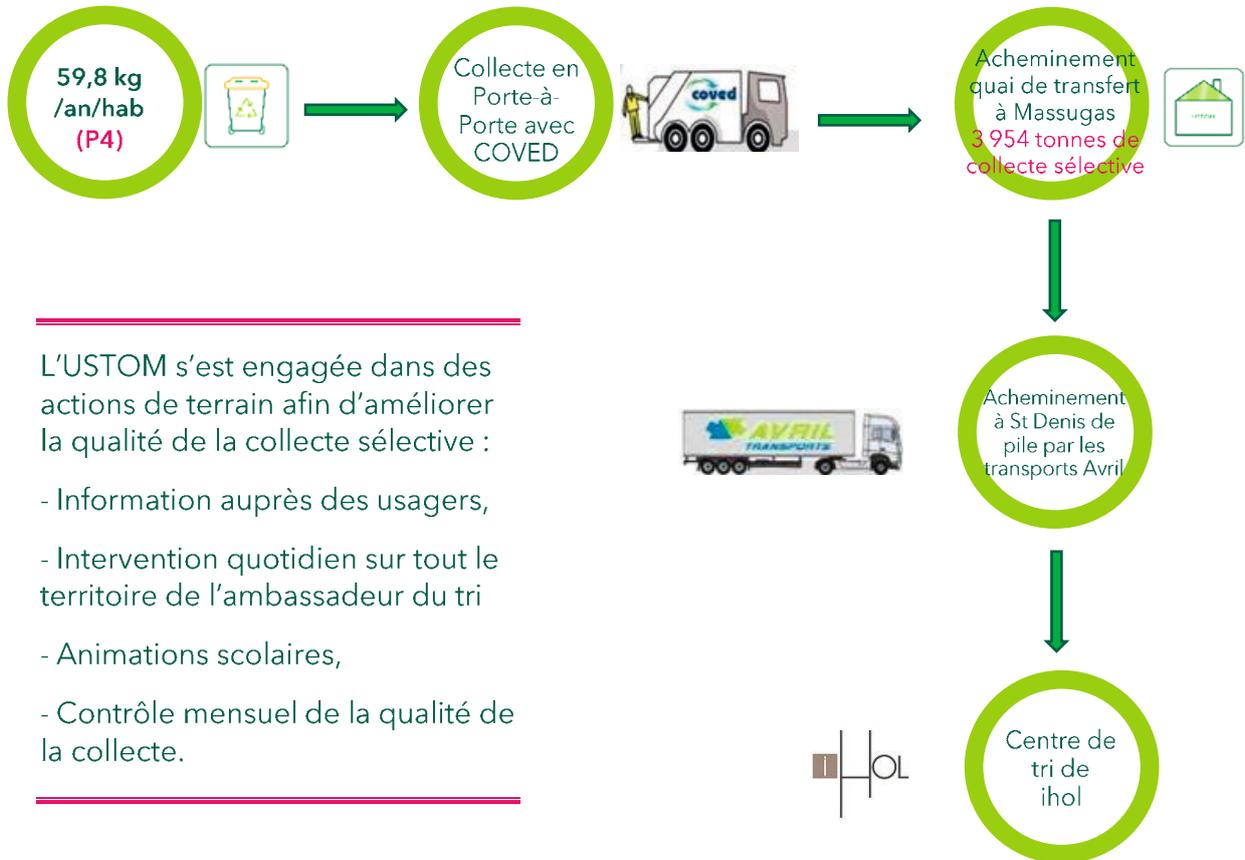
38 319 tonnes d'ordures ménagères qui n'ont pas été enfouies.

Evolution des tonnages d'ordures ménagères collectées (T)



3.2.2 Les emballages ménagers

Le chemin suivi par les emballages ménagers résiduels :



L'USTOM s'est engagée dans des actions de terrain afin d'améliorer la qualité de la collecte sélective :

- Information auprès des usagers,
- Intervention quotidien sur tout le territoire de l'ambassadeur du tri
- Animations scolaires,
- Contrôle mensuel de la qualité de la collecte.

			
Acier 3,1 Kg / habitant	Aluminium 0,3 Kg / habitant	Journaux/Magazines 22,4 Kg / habitant	Carton 10,2 Kg / habitant
			
PEHD (PolyÉthylène haute Densité) 1,5 Kg / habitant	PET couleur 1,2 Kg / habitant	PET transparent 2,4 Kg / habitant	Brique alimentaire 0,4 Kg / habitant
			
Refus de tri 14,5 Kg / habitant			

3.2.3 L'évolution du refus de tri

Lors des caractérisations réalisées en centre de tri, l'USTOM a pu constater que les refus sont constitués essentiellement de déchets qui seront recyclables lorsque l'extension des consignes de tri sera applicable au territoire soit au plus tard en 2022.

Des actions d'information et de sensibilisation des usagers sont menées quotidiennement au travers des animations scolaires, de la sensibilisation en porte à porte pour les bacs mal triés, des conseils en déchèterie apportés par les agents.

Il est important aujourd'hui de limiter la quantité de refus, et pour cela, les consignes de tri présentes sur les bornes d'apport volontaire ont été refaites pour favoriser la compréhension et limiter les erreurs.

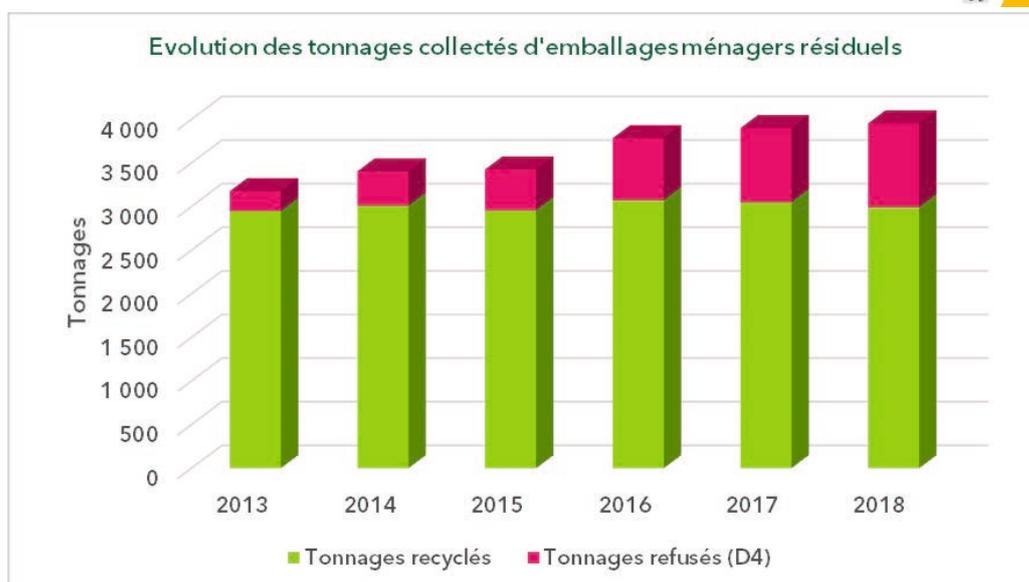
Emballages Ménagers Résiduels	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tonnages collectés (D3)	3176	3404	3426	3785	3900	3954
Tonnages recyclés	2949	3012	2960	3075	3052	2995
Tonnages refusés (D4)	227	392	466	710	848	959
Taux de refus (P5)	7,15%	11,52%	13,60%	18,76%	21,74%	24,25%

Au regard de l'augmentation du taux de refus, plusieurs actions ont été lancées :

- La caractérisation du refus qui démontre que 50% du refus est composé de résines susceptibles d'être traitées à l'extension des consignes de tri. Les usagers du territoire ont déjà anticipé.
- Deux ambassadeurs du tri sensibilisent les habitants directement chez eux. L'un dédié à la commune de Sainte Foy la Grande, l'autre au suivi des erreurs de tri dans les bacs jaunes.
- Les consignes de tri apposées sur les bornes d'apport volontaire ont été renouvelées.



On constate que la conteneurisation favorise le refus en comparaison à la collecte en caissette.



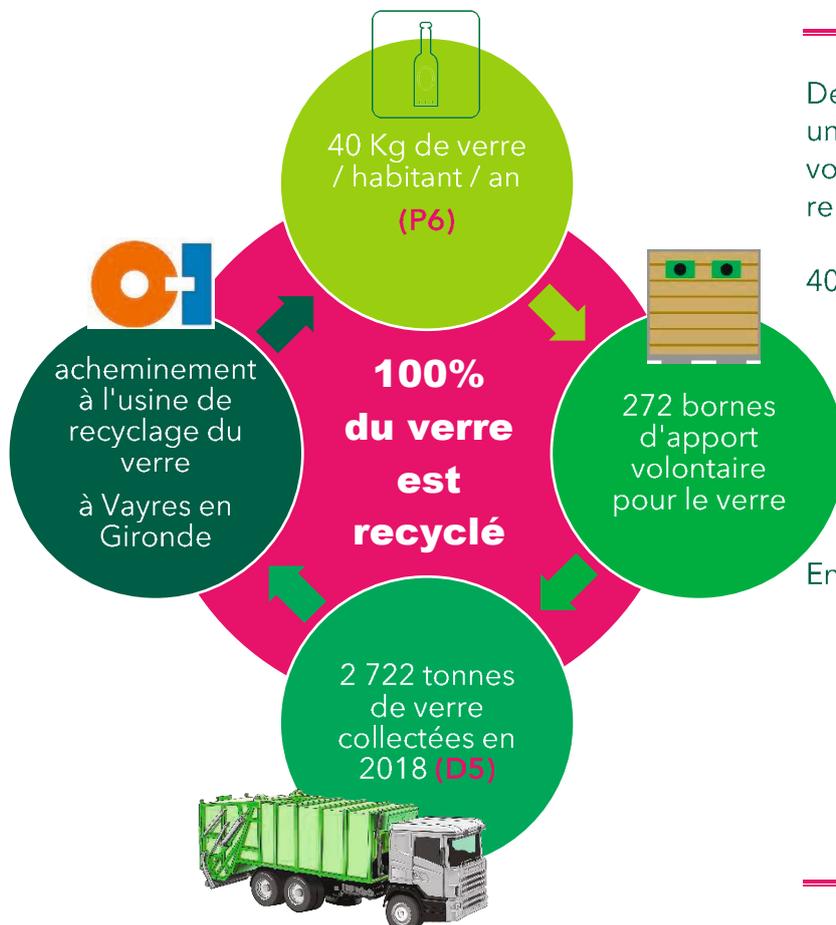
3.3 La collecte en points d'apport volontaire

Cette organisation de la collecte est l'un des leviers pour une gestion maîtrisée de la collecte des déchets. En effet, le coût de collecte des points d'apport volontaire est 3 à 4 fois inférieur à celui d'une collecte en porte à porte et les performances environnementales sont meilleures. Les bornes, accessibles 24h/24h, sont en déploiement constant. En 2018, c'est **382 bornes (D6)** qui maillent le territoire et permettent ainsi aux habitants une gestion sans contrainte de leurs déchets.

	Tonnages collectés			Ratio kg/an/hab		
	PAP	PAV	Total	PAP	PAV	Total
2013	1 135	1 523	2 658	17	23	40
2014	1 084	1 579	2 663	16	24	40
2015	173	2 418	2 591	3	36	39
2016	X	2 641	2 641	X	40	40
2017	X	2 722	2 722	X	41	41
2018 (D5)	X	2 672	2 672	X	40	40
Evolution 2013/2018			0,5%	Evolution 2013/2018		1,6%
Evolution 2017/2018			-1,8%	Evolution 2017/2018		-2,1%

X Suppression de la collecte en porte à porte.

Zoom sur le verre



Depuis 2016, le verre est collecté uniquement en points d'apport volontaire. Les tonnages collectés représentent :

40 kg/hab/an en 2018 à l'USTOM

En comparaison :

29 kg au niveau national,

33 kg au niveau régional et

30 kg au niveau départemental.

(données sinoe 2012)

3.4 La collecte en déchèteries



Horaires d'ouverture

du mardi au samedi

Saint Magne de Castillon,
Pineuilh et La Réole :
9h00 - 12h30 et 13h30 - 18h00

Rimons, Gensac et Sauveterre
de Guyenne
9h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00

Services + en déchèterie

Compost gratuit sur toutes les
déchèteries

Achat de sac prépayé en cas
de surplus d'ordures
ménagères, à déposer
directement à la déchèterie ou
à côté de son bac

Achat de composteur 425L,
financé à 60% par l'USTOM.

L'accès en déchèterie

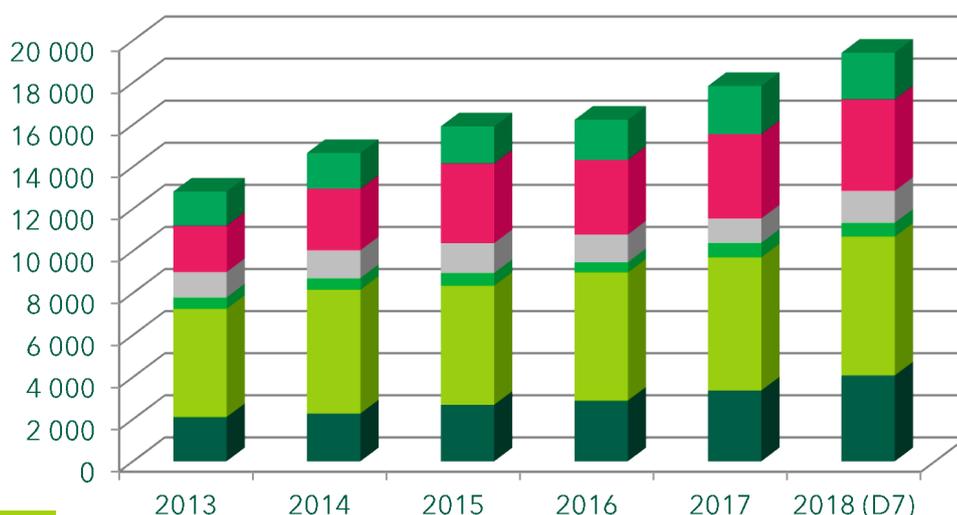
Pour les particuliers, gratuit
dans la limite de 26 passages
par an.

Pour les professionnels,
l'accès est payant en fonction
de la quantité et du type de
flux apportés.

Présentation de la carte
d'accès obligatoire pour tous.

Tonnages 2018 issus des déchèteries par matériaux (D7)

	Encombrants	Déchets verts	Cartons	Papier	Ferraille	Gravats	Bois Palettes	Huile Moteur	Plastiques souples	DMS	Piles	Total
Saint Magne	988	1 952	186	56	205	1 126	543	3	26	8	1,0	5 095
Pineuilh	765	1 888	157	62	822	1 103	415	4	26	14	1,6	5 258
Gensac	306	516	63	2	119	339	229	3	16	7	0,5	1 601
La Réole	1 128	1 367	142	46	195	871	471	7	0	7	1,2	4 235
Rimons	408	463	49	24	84	397	238	4	4	8	0,3	1 678
Sauveterre	491	412	61	32	89	518	320	0	17	7	0,6	1 947
2018 (D7)	4 086	6 597	658	222	1 514	4 354	2 216	21	90	52	5,2	19 815
2017	3 369	6 332	684	221	1 159	4 010	2 290	23	136	48	4,0	18 275
Evolution en 1 an	21%	4%	-4%	0%	31%	9%	-3%	-9%	-34%	9%	28%	8%
2013	2 106	5 147	539	200	1 203	2 205	1 618	28	133	76	X	12 952
Evolution en 5 ans	94%	28%	22%	11%	26%	97%	37%	-26%	-32%	-32%	X	53%



Depuis 5 ans, les tonnages collectés en déchèteries sont en constante augmentation **+53%** entre 2013 et 2018 (19 815 tonnes (D7))

Les flux tels que l'encombrant et les gravats ont quasiment doublé ces 5 dernières années.

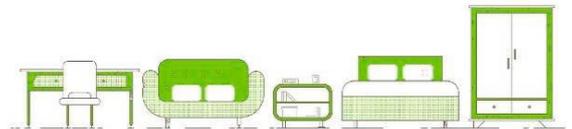
3.4.1 Les filières de traitement des déchets déposés en déchèterie

	Déchets acceptés en déchèterie	Repreneurs	Unités de valorisation ou élimination
Repre dép ense une	Tout venant	VEOLIA	Enfouissement
	Bois	EGGER	Recyclage
	Gravats	TGE / Pierre de Frontenac	Stockage déchets inertes
	Huiles alimentaires	QHS Aquitaine	Recyclage
	Huiles moteurs	SEVIA	Recyclage
	Déchets verts	USTOM	Compostage
	Piles*	SCRELEC	Valorisation
	Produits toxiques	PENA ou ECO DDS**	Neutralisation
	Pneus*	ALIAPUR	Recyclage
Repre rece tente une	Meubles	Eco Mobilier	Recyclage
	Palettes	AES	Recyclage
	Cartons, papiers	SOULARD	Recyclage
	Ferraille	Decons	Acierie
	Vêtements	Recyclerie / ECO TLC	Vente ou recyclage
	Plastique souple	TRI	Chaufferie
	DEEE	ECOLOGIC	Recyclage
	Batteries	AFM Recyclage Derichebourg	Neutralisation et recyclage
	Tubes néons, ampoules	RECYLUM	Recyclage

L'USTOM cherche toute l'année à s'améliorer et à proposer des nouveaux exutoires afin d'apporter un service optimum aux usagers.

En 2018, des bennes éco-mobiliers ont été installées sur 4 déchèteries.

ZOOM SUR **écomobilier**
COLLECTER - TRIER - RECYCLER



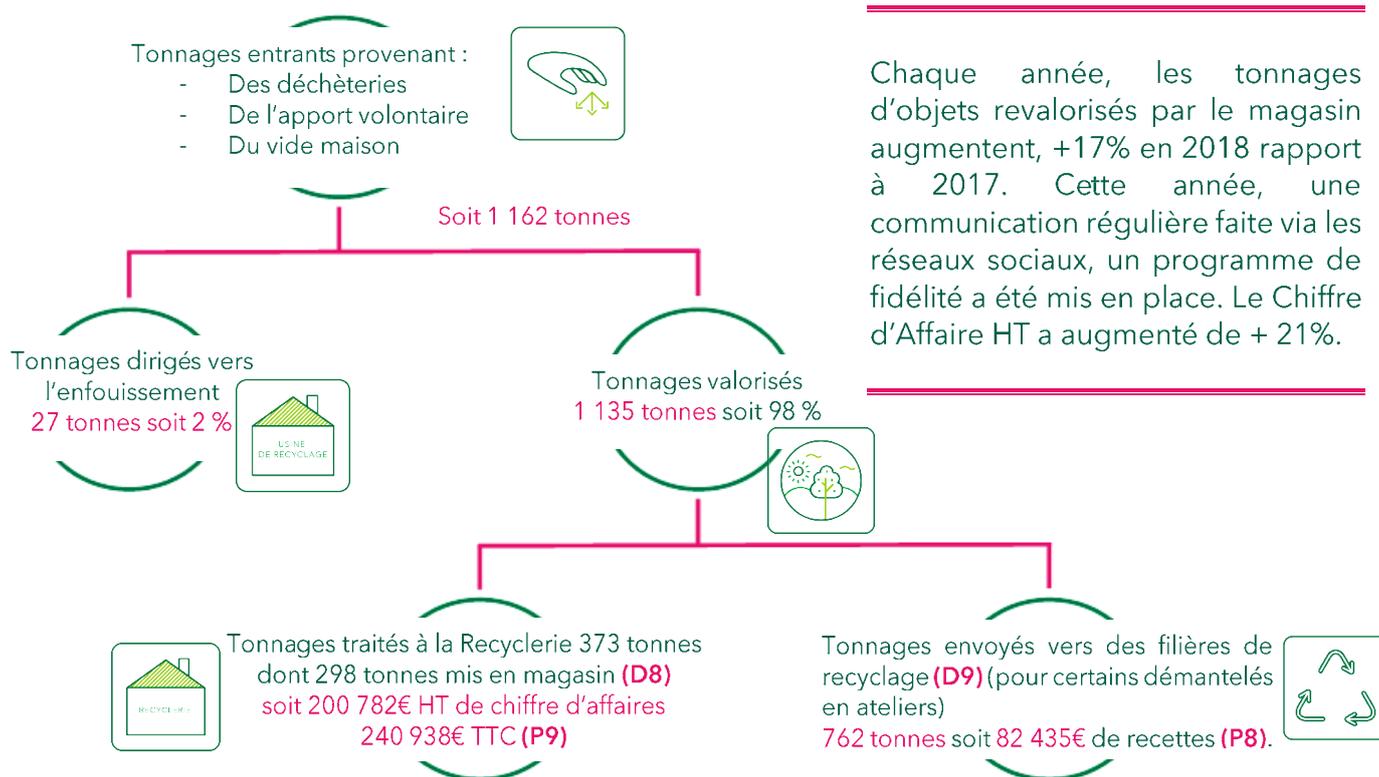
Depuis 2014, L'USTOM s'est engagé auprès de l'éco-organisme ECO Mobilier afin de :

- limiter les déchets partant à l'enfouissement dans la benne encombrant
- favoriser le recyclage des meubles.

En 2018, près de 600 tonnes de meubles ont été recyclés et/ou valorisés.

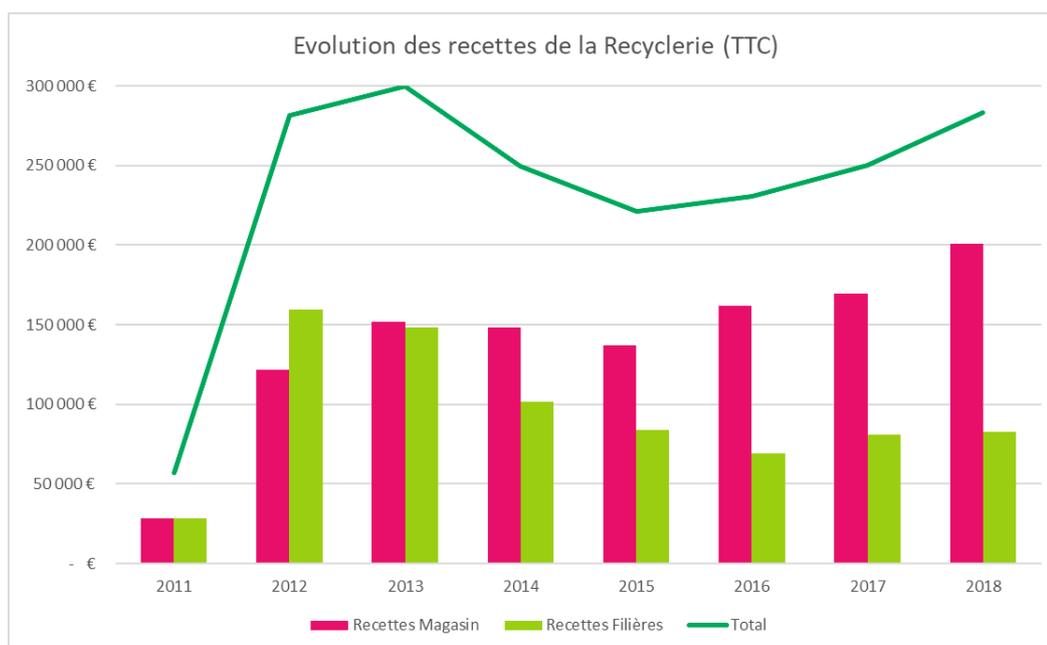


3.5 La Recyclerie



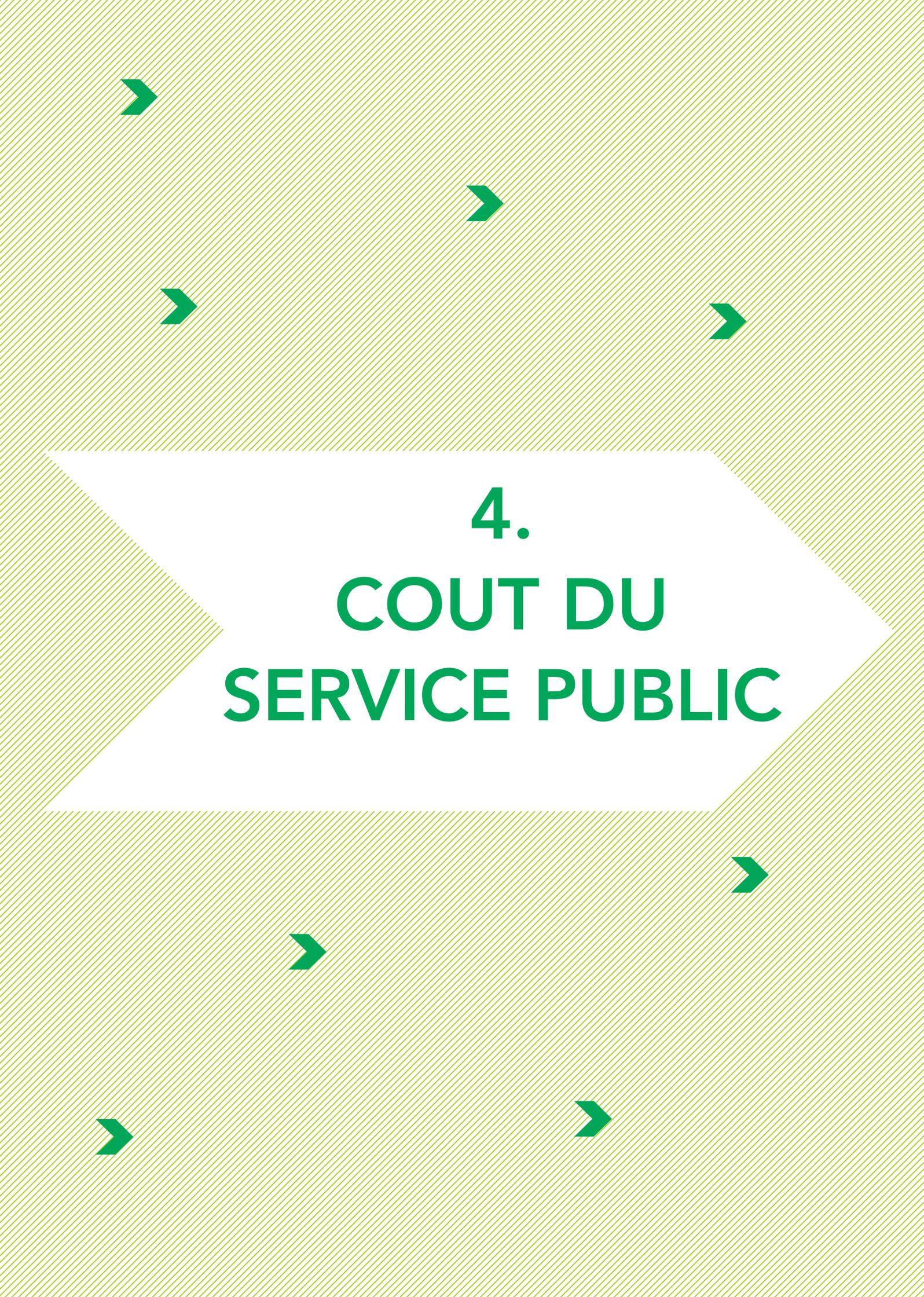
Chaque année, les tonnages d'objets revalorisés par le magasin augmentent, +17% en 2018 rapport à 2017. Cette année, une communication régulière faite via les réseaux sociaux, un programme de fidélité a été mis en place. Le Chiffre d'Affaire HT a augmenté de + 21%.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	évolut°
Recettes Magasin HT	28 094 €	121 558 €	151 533 €	147 944 €	137 052 €	161 602 €	169 276 €	200 782 €	19%
Recettes Filières	28 628 €	159 726 €	148 249 €	101 697 €	83 927 €	68 813 €	80 930 €	82 435 €	2%
Total	56 722 €	281 284 €	299 782 €	249 641 €	220 979 €	230 415 €	250 206 €	283 216 €	13%



Le chiffre d'affaire du magasin de la Recyclerie continue d'augmenter, grâce à des réorganisations internes.

Les recettes de filières augmentent grâce à l'évolution des tonnages et ce malgré la diminution des prix de revente des matières.



4.
COUT DU
SERVICE PUBLIC

4.1 Le Fonctionnement

4.1.1 Les dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services d'une collectivité territoriale c'est-à-dire les dépenses qui reviennent chaque année (marchés de prestations, charges de personnel, charges courantes...)

DEPENSES		2016	2017	2018
011	Charges générales	593 549 €	725 911 €	883 892 €
	Marchés de prestations	4 647 235 €	4 721 786 €	5 173 786 €
12	Charges de personnel	1 382 690 €	1 670 740 €	1 826 645 €
65	Autres charges de gestion courante	32 434 €	44 866 €	37 862 €
66	Charges financières	46 491 €	68 720 €	76 645 €
67	Charges exceptionnelles	12 973 €	11 515 €	17 150 €
42	Dotations aux amortissements	552 245 €	636 482 €	653 732 €
TOTAL (P10)		7 267 616 €	7 880 019 €	8 669 713 €

L'augmentation des charges à caractère général et des marchés de prestations de service sont dus à :

- L'augmentation des tonnages, et plus particulièrement ceux qui coûtent : les tonnages d'encombrants ont augmenté de 94% depuis 2013 et de 21% entre 2017 et 2018. Le déchet vert de 28% et le gravât de 97% sur les 5 dernières années.
- L'augmentation du nombre de rotations de camions, de kilomètres parcourus et les réparations de camions dans la même proportion.
- L'augmentation du coût de traitement du bois : l'unique repreneur de bois de la Région a modifié son cahier des charges, et a donc restreint les tonnages acceptés de ce flux, qui bénéficiait d'un prix de reprise à 0€, avec pour conséquence un transfert de tonnages vers des filières plus coûteuses. De plus, le prix de reprise a changé, fixé actuellement à 33€ / T. Ce poste de dépenses a donc explosé.
- L'augmentation des marchés de prestation due aux indices de révision de prix, et plus particulièrement de l'indice carburant
- L'augmentation de certains postes de modernisation tels que changement de logiciel, mises aux normes informatiques, mises aux normes de sécurité et contrôles périodiques, location de bureaux en attendant que les bâtiments soient terminés, location de camions en attendant que le matériel roulant investi soit livré, augmentation des frais d'avocats et de communication.

L'augmentation du coût des marchés de prestations est principalement dû aux augmentations du prix du gasoil, du coût du travail, de l'évolution des tonnages et de la saturation des filières, notamment celle du bois qui n'est plus valorisé mais enfoui.

L'augmentation des charges de personnel à effectif constant est dû à :

- La baisse quantitative de contrats aidés : D'environ 60 % du personnel en emploi aidé en 2013, seul 32 % de l'effectif l'était encore en 2017, le désengagement de l'Etat ayant accéléré le phénomène en 2018 et portera sur année pleine en 2019
- La baisse financière des aides des contrats éligibles restants : Diminution des soutiens de l'Etat pour les emplois aidés restants, environ 430 € d'aides/mois contre 600 € à 1100 € / mois avec les dispositifs précédents
- L'augmentation des charges patronales et salariales : les contrats aidés bénéficiaient d'abattements de charges, ce qui n'est plus le cas pour des contrats classiques, engendrant mécaniquement une hausse du coût mensuel du salarié
- Le recours exclusif à des contrats sous Convention Nationale des Déchets (CND) : Le syndicat étant à la redevance, il assure un service de type industriel et commercial, dit « SPIC ». Dans ce cadre, seuls des employés de droit privé peuvent être recrutés (sauf exception spécifique). Il est donc uniquement proposé des contrats sous CND, en lieu et place soit d'emplois aidés, soit de fonctionnaires. Or ce type de contrat (13^e mois, prime de salissure, prise en charge obligatoire mutuelle et prévoyance,...) coûte plus cher qu'un fonctionnaire (+ 3000 à 5000 € /an) et à fortiori qu'un contrat aidé (+ 13 000 € /an).

Ainsi, malgré les efforts de rationalisation des effectifs, passés de **57.5** équivalents temps plein (ETP) en 2015 à **53.5** ETP en 2018, le coût net de la masse salariale augmente très fortement.

Enfin, la dotation aux amortissements a augmenté consécutivement aux investissements réalisés.

4.1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent à des recettes qui n'ont pas vocation à rester à l'actif de la collectivité c'est-à-dire à des recettes « courantes ». Elles se distinguent des recettes d'investissement qui elles sont liées à des opérations qui ont vocation à rester durablement dans le patrimoine de la collectivité.

RECETTES		2016	2017	2018
74	Redevance Incitative	5 849 034 €	5 772 567 €	6 172 518 €
	Subventions Eco Organisme ecoDDS, ecofolio, ecoMobilier...	906 324 €	1 029 125 €	967 888 €
	subventions ADEME	0 €	0 €	30 821 €
	Remboursement sur CAE	162 796 €	235 316 €	89 977 €
70	Produit des services dont facturations	520 980 €	770 502 €	718 420 €
042	Opération d'ordre	0 €	33 768 €	0 €
013	Remboursements sur rémunérations	63 681 €	110 551 €	79 667 €
75	Autes revenus (accès déchèteries, magasin Recyclerie...)	32 059 €	247 202 €	249 863 €
76	Produits financiers	82 €	110 €	22 €
77	Produits exceptionnels	753 €	6 559 €	5 304 €
TOTAL		7 535 710 €	8 205 700 €	8 314 481 €

Les recettes ont été optimisées, principalement grâce à :

- L'évolution de la grille tarifaire de la Redevance Incitative
- Les recherches de redevables non déclarés et
- le recouvrement d'impayés

Une **subvention de l'ADEME** a été perçue pour la réalisation des enquêtes en porte à porte sur les centres bourgs de Sainte Foy la Grande, La Réole et Castillon la Bataille. Ces enquêtes ont permis de fiabiliser la base de données des redevables et ainsi améliorer les recettes de la redevance.

Remboursement sur CAE : la baisse significative est due à l'arrêt des aides de l'Etat pour l'embauche en contrat aidé.

Produits des services dont facturation : les recettes de revente des matériaux, au chapitre 70, accusent une baisse de 7%, principalement due à :

- La diminution du tonnage de ferraille de 25 % uniquement sur l'année 2018
- La baisse du prix de reprise des papiers (-10 €/T sur 2018), des cartons (-20 €/T sur 2018), des JRM (journaux, revues, magazines, -10 €/T en 2018 alors qu'ils représentent quasi 50% du tonnage de sélectif).
- L'arrêt de la reprise du plastique souple, qui était repris environ 30 €/T et, depuis juin 2018, coûte 125 €/T.

Remboursements sur rémunérations : diminution suite à l'arrêt des emplois aidés par l'Etat.

Malgré un contexte compliqué, une optimisation des recettes est réalisée.

En 2018, le coût impacté aux ménages pour l'enlèvement des Ordures Ménagères (P7) est de 93.35€ HT par habitant et par an. La moyenne nationale en 2014 était de 93€ HT (source ADEME, référentiel national)

4.1.3 Bilan de la section de fonctionnement

	2014	2015	2016	2017	2018
Résultats Budgétaires	780 672 €	98 687 €	268 094 €	325 681 €	-355 232 €
Opérations d'ordre	353 386 €	35 987 €	552 245 €	602 714 €	653 732 €
Auto financement possible des investissements par la section de fonctionnement	427 286 €	261 183 €	820 339 €	928 395 €	298 500 €

Les mesures prises en 2015 et 2016 avaient permis de dégager un auto-financement permettant les investissements nécessaires. La hausse constatée des dépenses liées à l'augmentation des flux conjuguée à la baisse des recettes n'ont pas permis de dégager un résultat positif en 2018.

L'investissement

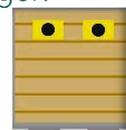
Le programme d'investissement nécessaire à la sécurisation des sites et à la rénovation complète du quai de transfert a pu être mené avec une maîtrise du niveau d'emprunt. Le montant des investissements augmentent fortement entre 2017 et 2018, résultat de la modernisation du syndicat.

DEPENSES		2016	2017	2018
16	Emprunts et assimilés	174 923 €	318 821 €	394 633 €
27	Cautions et emprunts		1 020 €	
042	Opérations d'ordre entre sections		33 768 €	
20	Immobilisations incorporelles	27 547 €	113 787 €	138 586 €
21	Immobilisations corporelles	232 393 €	296 649 €	713 219 €
23	immobilisations en cours			2 059 251 €
TOTAL (D10)		434 863 €	764 044 €	3 305 689 €

RECETTES		2016	2017	2018
10	Dotation et fonds de réserve	207 834 €	516 743 €	
040	Amortissements	552 245 €	636 482 €	653 732 €
16	Emprunts et assimilés	1 020 000 €	20 000 €	3 340 000 €
23	Remboursements sur retenues de garanties			15 770 €
TOTAL		1 780 079 €	1 173 225 €	4 009 502 €

Parmi les principales opérations qui ont apporté de nettes améliorations tant sur l'aspect règlementaire que de sécurité :

- La mise aux normes des déchèteries dont principalement celles situées à Sauveterre de Guyenne, à Pineuilh et à La Réole.
- L'acquisition d'un camion équipé d'une grue auxiliaire, de marque Palfinger.
- Le déploiement de bornes d'apport volontaire en bois pour une intégration dans l'environnement.
- La mise aux normes du quai de transfert à Massugas, représente l'investissement le plus important : 2 166 000€ sur 2018.



La réalisation des travaux a été effectuée autant que possible par des entreprises du territoire, permettant ainsi de contribuer au développement de l'économie locale.

Détails des immobilisations (20, 21, 23)	2016	2017	2018
Travaux au quai de transfert à Massugas	5 063 €	102 562 €	2 166 001 €
Maitrise d'œuvre du quai de transfert à Massugas	11 290 €		
Nouvelle déchetterie à Saint Magne			29 615 €
Mise aux normes et travaux sur les déchèteries	127 039 €	103 604 €	191 255 €
Equipements transport, parc, déchetterie et informatique			377 800 €
Frais de publication et divers	1 800 €	2 070 €	
Recyclerie	6 504 €	35 907 €	26 520 €
Investissements courants des services et divers	5 677 €	35 123 €	26 336 €
Achats de bacs de collecte	21 043 €	27 042 €	43 048 €
Achats de Bornes d'Apport Volontaire	81 526 €	104 127 €	50 481 €
Total	259 941 €	410 435 €	2 911 056 €



5.

**REDEVANCE
INCITATIVE ET
COMMUNICATION**



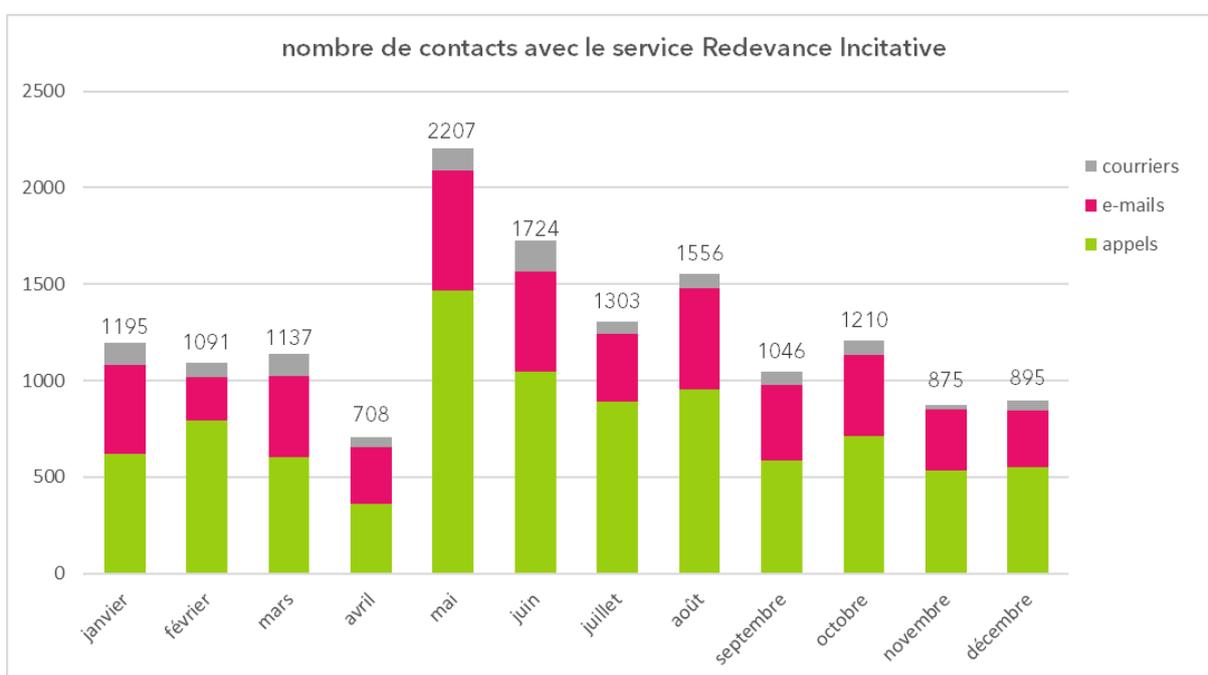
5.1 La redevance incitative

Le territoire de l'USTOM est réparti entre 4 chargés de territoire qui traitent les mouvements de bacs et de déménagements :

- Communauté de Communes de Montaigne, Montravel et Gurson et de la Communauté de Communes Rurales de l'Entre Deux Mers,
- Communauté de Communes du Grand Saint Emilionnais et Communauté de Communes Castillon-Pujols,
- Communauté de Communes du Pays foyen,
- Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde.



Les habitants du territoire peuvent contacter le service redevance incitative par téléphone, par mail, par courrier ou en se rendant dans les locaux du service.



Le service redevance incitative a enregistré **14 947 contacts (D11)** en 2018, dont plus de 60% sont des appels téléphoniques. On enregistre une légère augmentation, +6% de contacts en rapport à l'an dernier (en 2017 : 14 051 contacts).

Nb dossiers traités	
2016	11 709
2017	11 867
2018	8 268

La baisse de dossiers traités, constatée en 2018, est due à la modification de mode de calcul :

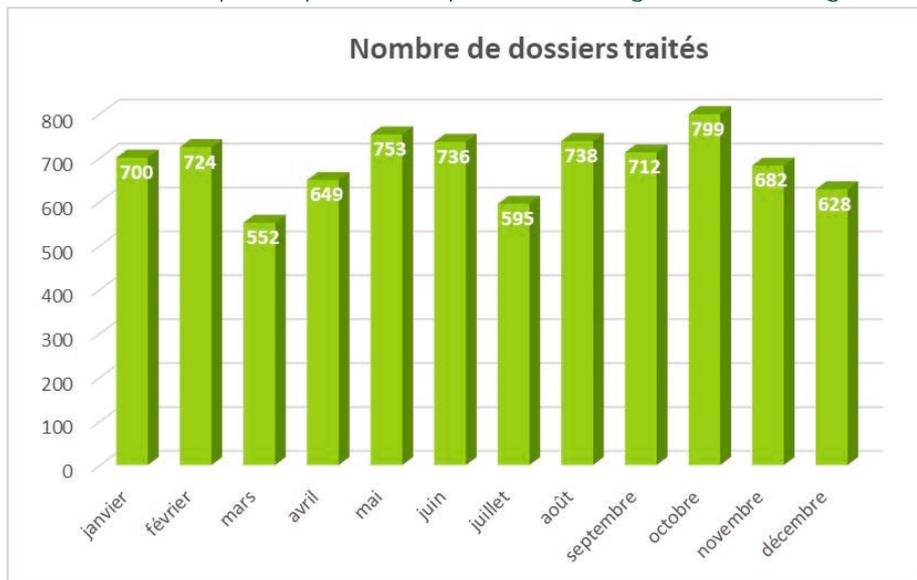
Jusqu'en 2017, toutes les demandes étaient traitées comme étant un dossier.

Depuis 2018, 1 dossier traité peut contenir jusqu'à 4 actions. C'est pourquoi le nombre de dossiers traités est de 8 268 (D12) soit une baisse de 30.33%.

De quoi parle-t-on ?

un contact ne nécessite pas forcément l'ouverture d'un dossier. Une réponse peut être apportée directement à l'utilisateur. En effet, de plus en plus d'utilisateur privilégie un contact téléphonique ou une visite dans nos locaux ou lors de permanence, plutôt que d'envoyer une réclamation écrite. Cela explique l'augmentation de contacts téléphoniques et la baisse de dossiers.

un dossier est une demande bien spécifique de la part de l'utilisateur : emménagement, déménagement, changement de bac... C'est un changement dans la vie de l'utilisateur qui nécessite des pièces justificatives. Un dossier engendre généralement plusieurs actions de la part de l'agent référent.



Des enquêtes en porte à porte

En 2018, trois **enquêtes en porte à porte** ont été réalisées par le bureau d'étude Verdicité, dont l'objectif est la mise à jour et la fiabilisation de la base de données de la redevance incitative.

	nb enquêtes en porte à porte selon type d'habitat		Total
	Individuel	collectif	
Castillon la Bataille	1 378	33	1 411
Sainte Foy la Grande	1 853	38	1 891
La Réole	1 227	53	1 280
Total	4 458	124	4 582

Un nouveau logiciel pour la R.I.

La mise en place d'**un nouveau logiciel** de gestion des données de la redevance incitative a permis de :

- Fiabiliser les données enregistrées
- Tracer des contacts
- Intégrer tous les documents à la fiche usager
- Partager la base de données en inter-service
- Fiabiliser la facturation

Ce logiciel permet également aux usagers d'échanger directement avec le service RI, grâce à leur espace personnel.



5.2 La sensibilisation

Les évènements

Les évènements à la Recyclerie :

- Adopte un livre (juin),
- Anniversaire les 7 ans de la Recyclerie (octobre)
- Déchets d'œuvres (décembre),

Les évènements externes :

- Tables rondes dédiées aux secrétaires de mairie (juin)
- Animation à l'écofête à Flaujagues (septembre)
- Participation aux actions « Nettoyons la nature » (septembre)
- Animation lors du Trott'Compost à Sainte Foy la Grande (novembre)



Le compostage

Les actions de développement et de sensibilisation au compostage mise en place sur le territoire, sont soutenues et accompagnées par l'USTOM.

Ainsi, 12 composteurs ont été offerts pour leur mise en place :

- A l'école primaire de Gironde sur Dropt,
- Au jardin partagé de l'association ADEEM à Blasimon,
- A l'association de maraîchage bio à Flaujagues,
- Au jardin public à Sainte Foy la Grande



5.3 L'USTOM en 2018 c'est aussi :

Service administratif

- Mise en place du paiement par carte bancaire
- Diminution du délai pour les dégrèvements de redevance incitative
- 3 procès suivis et gagnés



Service exploitation

- Nomination d'un assistant de prévention
- Optimisation de la revente de matériaux
- Amélioration de la sécurité avec le Document Unique
- Mise aux normes des sites



Service redevance incitative

- Diminution des délais pour la dotation des bacs
- Réalisation d'enquêtes sur les villes de sainte Foy la Grande et La Réole
- Mise en place d'un nouveau logiciel
- Amélioration de la base de données des redevables
- Diminution du nombre d'annulatifs dûs
- Envoi systématique d'un kit explicatif pour les nouveaux arrivants

Welcome

Service communication

- Réalisation d'animations scolaires et péri-scolaires
- Organisation d'évènements : Déchets d'œuvre, Anniversaire recyclerie, journée du personnel.
- Participation aux évènements locaux pour sensibiliser les usagers au tri : écofête, trott'compost...
- Participation aux projets de compostage des communes et des écoles
- Installation d'une signalétique des flux sur les déchèteries de Gensac et La Réole



La Recyclerie

- Facebook Recyclerie très actif + 1 800 
- Anniversaire des 7 ans, très grand succès
- Communication régulière qui fidélise la clientèle
- Installation de panneau routier directionnel dans Pessac sur Dordogne
- Augmentation de + de 20% du chiffre d'affaire du magasin





6.

ANNEXES



Glossaire

- **BEOM** : Benne d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- **CDC** : Communauté des Communes
- **CSDU** : Centre de Stockage des Déchets Ultimes
- **D3E** ou **DEEE** : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
- **DDS** : Déchets Diffus Spécifiques
- **DMS** : Déchets Ménagers Spécifiques
- **EMR** : Emballages Ménagers Recyclables
- **FPT** : Fonction Publique Territoriale
- **ISDND** : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
- **JRM** : Journaux, Revues, Magazines
- **OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles
- **PAP** : Porte A Porte
- **PAV** : Point d'Apport Volontaire
- **PEHD** : Polyéthylène Haute Densité , tout contenant en plastique opaque (ex : *flacon de lessive*)
- **PET Clair** : Polyéthylène Téréphtalate, tout contenant en plastique transparent (ex : *bouteille d'eau*)
- **PET Foncé** : Polyéthylène Téréphtalate, tout contenant en plastique transparent coloré (ex : *bouteille d'eau gazeuse*)
- **Recyclage** : Matières ou matériaux issus d'objets démantelés qui seront recyclés industriellement ou conditionnés en vue d'être renvoyés dans des filières industrielles de recyclage (ex : *carton, papier, plastique, textile*)
- **Réemploi** : Objet issu des filières d'approvisionnement de la recyclerie (apport volontaire, collecte en porte à porte sur rendez-vous et collecte en déchèterie) et revendu en magasin après intervention d'un agent valoriste
- **Réutilisation** : Objet démantelé duquel sont extraites des pièces, qui seront réutilisées pour réparer un autre objet ou revendues en tant que pièces détachées.
- **RI** : Redevance Incitative

Population par communauté de communes et par communes

Population municipale des communes, en vigueur au 1^{er} janvier 2019 (source : insee, population légale millésimées 2016)

POPULATION TOTALE (D1) : 66 121 habitants

Castillon Pujols	
Bossugan	43
Castillon la Bataille	3 160
Civrac sur Dordogne	218
Coubeyrac	70
Doulezon	261
Flaujacques	601
Gensac	800
Jugazan	295
Juillac	250
Les Salles de Castillon	378
Mérignas	335
Mouliets et Villemartin	1 075
Pessac sur Dordogne	464
Pujols	544
Rauzan	1 210
Ruch	601
Saint Jean de Blaignac	438
Saint Magne de Castillon	1 989
Saint Michel de Montaigne	342
Saint Pey de Castets	623
Saint Vincent de Pertignas	383
Sainte Colombe	420
Sainte Florence	148
Sainte Radegonde	468
	15 116

Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers	
Blasimon	905
Castelmoron d'Albret	53
Castelviel	215
Caumont	151
Cazaugitat	253
Cleyrac	159
Coirac	199
Cours de Monséguir	280
Coutures / dropt	98
Daubèze	151
Dieulivol	335
Landerrouet/Séguir	97
Le Puy	398
Mauriac	252
Mesterrieux	219
Neuffons	155
Rimons	190
Sauveterre de Guyenne	1 755
Soussac	187
Saint Antoine du Queyret	64
Saint Brice	316
Saint Félix de Foncaude	292
Saint Ferme	353
Saint Hilaire du Bois	76
Saint Martin de Lerm	138
Saint Martin du Puy	190
Saint Sulpice de Guillauges	227
Saint Sulpice de Pommiers	230
Ste Gemme	194
Taillecat	312
	8 444

Pays foyen	
Auriolles	139
Caplong	230
Eynesse	586
La Roquille	338
Landerrouat	203
Les Lèves et Thoumeyragues	565
Ligueux	173
Listrac de Durèze	170
Margueron	380
Massugas	226
Pellegrue	1 093
Pineuilh	4 357
Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt	2 492
Riocard	184
Saint Andre et Appelles	698
Saint Avit de Soulège	79
Saint Avit St Nazaire	1 478
Saint Philippe du seignal	480
Saint Quentin de Caplong	245
Sainte Foy La Grande	2 484
	16 600

Réolais en Sud Gironde	
Bagas	290
Blaignac	289
Bourdelles	94
Camiran	415
Casseuil	401
Floudès	103
Fontet	794
Fosses et Baleyssac	220
Gironde sur Dropt	1 229
Hure	514
La Réole	4 265
Lamothe Landerron	1 204
Les Esseintes	237
Loubens	301
Loupiac de La Réole	490
Mongauzy	598
Monségur	1 542
Montagoudin	184
Morizes	545
Noaillac	448
Roquebrune	274
St Exupéry	165
St Hilaire de la Noaille	381
St Michel de Lapujade	224
St Sève	254
St Vivien de Monségur	358
	15 819

Montaigne Montravel et Gurçon	
Fougueyrolles	495
Lamothe Montravel	1 310
Montcaret	1 445
Nastringues	110
Saint Antoine du Breuilh	1 884
Saint Seurin de Prats	490
Vélines	1 131
	6 865

Grand Saint Emilionnais	
Belvès de Castillon	333
Gardegan et Tourtirac	286
Saint Genès de Castillon	394
Saint Philippe d'Aiguille	373
Sainte Terre	1 891
	3 277



TRIONS AUJOURD'HUI POUR PROTÉGER DEMAIN

**Rapport annuel
téléchargeable sur le site
internet de l'USTOM**

www.ustom.fr

Rapport d'activité présenté par Sylvain MARTY, Président de l'USTOM.

Impression sur papier recyclé.



Rapport tenu à la disponibilité du public, téléchargeable sur le site internet www.ustom.fr et adressé aux collectivités adhérentes de l'USTOM.

Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, aux articles D2224-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et au décret 2015-1827 du 30 décembre 2015.

